

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21 janvier 2021.

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Arnould Ph., Denis G., Adam D, Defat A, Dabe Fl., Maziers P, Brouillon P,
De Wachter St., ~~Nemery M-J., Dachy F.~~, Conseillers,
Mathieu J, Directeur Général .

Absents et excusés : Mme Nemery, Mr Dachy , conseillers communaux

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. du 17.12.2020.

Par 9 oui et 5 abstentions (Mrs Denis, Brouillon, Dabe, Istace et Mme De Wachter – absents à la séance précédente), approuve ce P.V.

Mandataires Communaux

2. Démission d'Alain ALBERT en tant que Conseiller Communal de la liste « Ensemble » en date du 31.12.2020 .

A l'unanimité, prend acte et accepte cette démission.

3. Vérification des pouvoirs de Madame Armelle Tulpin, 2^{ème} suppléante de la liste « Ensemble » en raison de la décision de Claudia Poncin, 1^{ère} suppléante de la liste « Ensemble », de ne pas siéger en tant que Conseillère Communale.

Le Directeur Général redonne connaissance à l'Assemblée de l'Arrêté du Collège Provincial, en date du 09.11.2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Vu que le 1^{er} suppléant actuel de la liste « Ensemble » est Mme Claudia Poncin ;
Vu la lettre du 23.12.20 de Mme Claudia Poncin par laquelle elle informe l'Administration Communale de sa volonté de ne pas siéger en tant que Conseillère Communale de la Ville de Bouillon, 1^{ère} suppléante de la liste « Ensemble », suite à la démission de Mr Alain ALBERT;
Vu qu'il résulte que les pouvoirs de Mme Armelle Tulpin, 2^{ème} suppléante actuelle de la liste « Ensemble » ont été vérifiés par le Directeur Général de la Commune;
Considérant qu'à la date de ce jour, Mme Armelle Tulpin

- Continue de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1, § 1er du C.D.L.D., à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la Commune;
- N'a pas été privée du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142, § 2 du C.D.L.D.;

- Ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du C.D.L.D.;

Considérant qu'il y a donc lieu de considérer comme pouvant siéger valablement au Conseil Communal Mme Armelle Tulpin en lieu et place de Mr Alain ALBERT, Conseiller Communal démissionnaire de la liste « Ensemble » et de Mme Claudia Poncin, 1^{ère} suppléante démissionnaire de la liste « ENSEMBLE » ;

Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation des pouvoirs de Mme Armelle Tulpin;

DECLARE que les pouvoirs de Mme Armelle Tulpin, Conseillère Communale, sont validés.

Mme Tulpin entre en séance.

4. Prestation de serment de Madame Armelle Tulpin, Conseillère Communale (avec déclaration d'apparentement).

En exécution de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Mme Tulpin a prêté entre les mains du Président du Conseil Communal, Mr Willy Noizet, le serment suivant: «*Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge*».

La précitée est, dès lors, déclarée installée dans sa fonction de Conseillère Communale de la Ville de Bouillon.

La précitée reprend tous les mandats précédemment assumés par Mr Alain ALBERT en tant que Représentant du Conseil Communal.

Le Conseil prend acte de la déclaration d'apparentement de Mme Armelle Tulpin, Conseillère Communale, à la liste politique «ENSEMBLE».

5. Démission de Mr Philippe Arnould en tant que Président du CPAS de Bouillon en date du 21.01.21

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte et accepte la démission de Mr Philippe Arnould en tant que Président du CPAS de Bouillon en date du 21.01.21.

6. Adoption du nouveau Pacte de Majorité

Le Conseil, en vertu de l'article L1123-1 du C.D.L.D., lequel organise la procédure d'un Pacte de Majorité pour la constitution du Collège Communal; en vertu du résultat des élections du 14 octobre 2018, duquel il résulte que les Groupes Politiques du Conseil Communal sont constitués de la manière suivante: 1° ENSEMBLE (11 Membres), 2° C@P Citoyens (5 Membres), 3° ALTERNATIVE (1 Membre) ; vu le projet du premier Pacte de Majorité, signé par les Membres du Groupe « ENSEMBLE », déposé entre les mains de la Directrice Générale en date du 09 novembre 2018 ; Vu sa délibération du 03.12.18 par laquelle il adopte ce premier Pacte de Majorité susmentionné ; vu sa délibération du 24.01.19 par laquelle il a élu Mr Willy Noizet, Conseiller Communal, en qualité de Président du Conseil Communal de la Ville de Bouillon ; Vu la démission, en date du 21.01.20, de Mr Philippe Arnould en tant que Président du CPAS de Bouillon ; Vu, dès lors, qu'il s'impose d'adopter un nouveau Pacte de Majorité afin de désigner un nouveau Président du CPAS de Bouillon ; Vu le projet de Pacte de Majorité, signé par une majorité des Membres du Groupe « ENSEMBLE », déposé entre les mains du Directeur Général en date du 13 janvier 2021 ; Considérant que ce projet de Pacte est recevable ; **ADOpte, à l'unanimité, le Pacte de Majorité** suivant:

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| ☑ Bourgmestre: Patrick ADAM | - ENSEMBLE |
| ☑ Echevins: 1. Alain HOUTHOOFT | - ENSEMBLE |

2. Julie MAQUA	- ENSEMBLE
3. Franck ISTACE	- ENSEMBLE
4. Aurélie POCHE	- ENSEMBLE
☑ Président du CPAS pressenti: Alain ALBERT	- ENSEMBLE - Non élu

Mr Alain ALBERT, Conseiller de CPAS est, dès lors, déclaré installé officiellement comme Président du CPAS.

7. Prestation de serment de Monsieur Alain ALBERT en qualité de Membre du Collège Communal.

En exécution de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Mr Albert, Président du CPAS, a prêté entre les mains du Président du Conseil Communal, Mr Willy Noizet, le serment suivant: *«Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge».*

Le précité est, dès lors, déclaré installé dans sa fonction de Membre du Collège Communal de la Ville de Bouillon.

Le précité est, dès lors, déclaré installé dans sa fonction de Membre du Collège Communal de la Ville de Bouillon et siège, dès lors, au Conseil Communal sans voix délibérative.

Mr Albert rentre en séance.

CPAS

1. Statut pécuniaire : projet d'octroi d'une prime unique pour le Personnel MR/MRS ainsi que pour les travailleurs du Service d'Aide aux Familles et Aînés (SAFA) : approbation
A l'unanimité, approuve ce projet d'octroi de prime unique.

Comptabilité

2. Arrêté du 14.12.20 du Ministre Christophe Collignon approuvant la délibération du 12.11.20 par laquelle le Conseil a arrêté la Mb n°3 pour l'exercice budgétaire 2020 : communication.
L'assemblée prend acte de cette information.
3. CRAC – Scolyte des Bois – avis favorable remis quant à la demande de la Ville de pouvoir bénéficier d'un prêt scolyte à hauteur de 970 292,80 € sous forme de droit de tirage- Courriel du CRAC du 23 décembre 2020 transmettant au Collège la convention réglant les modalités d'octroi de ce crédit de trésorerie au travers du Compte CRAC long terme pour l'exercice 2020
A l'unanimité, approuve cette convention.

Régie Communale Autonome

4. RCA : Statuts : approbation.
A l'unanimité, approuve les statuts de la R.C.A.
5. RCA : Plan d'Entreprise : validation.
A l'unanimité, valide le plan d'entreprise de la R.C.A.
6. RCA : Prise de participation au capital de la RCA : décision de principe en attente de la Mb n°1
A l'unanimité, marque son accord de principe sur cette prise de participation au capital de la R.C.A. pour un montant de 100.000 €.

Enseignement

7. Lettre de Mission de la Directrice de l'école communale de Bouillon : approbation.
A l'unanimité, approuve cette lettre de mission.

8. Lettre de Mission de la Directrice de l'école communale de Noirefontaine : approbation
A l'unanimité, approuve cette lettre de mission.

Plan Local de Propreté

9. P.L.P. de la Ville de Bouillon : approbation
A l'unanimité, approuve ce Plan Local de Propreté avec 13.000 € de subsides en 5 ans.

Mr Conrotte, Agent provincial, rentre en séance.

Plan d'Actions Energie & Climat

10. PAEDC de la Ville de Bouillon : approbation
A l'unanimité, approuve le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat.

Mr Conrotte, Agent provincial, quitte la séance.

Aliénations

11. Vente de gré à gré aux Consorts Wéry-Decock d'une partie d'excédent de voirie d'une contenance de 25 ca sis en front de la parcelle située rue du Brutz, n°35 à 6830 Bouillon, cadastrée 1ère Div., S° C, n° 151: approbation.
A l'unanimité, approuve cette vente en attente du plan d'alignement à approuver ultérieurement.

Motion

12. Motion pour le renforcement du personnel au sein du DNF : approbation
A l'unanimité, approuve cette motion.

Il est 21 H 15. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 25.02.2021.

Par le Conseil :
Le Directeur général,

le Bourgmestre,